AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0589
FR0004056851-FS0196

18 mars 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VALNEVA SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 mars 2021, complété par un courrier reçu le 17 mars 2021, la société Polar Capital LLP (16 Palace Street, Londres SW1E 5JD, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 mars 2021, le seuil de 5% du capital de la société VALNEVA SE et détenir, pour le compte desdits fonds, 4 583 968 actions VALNEVA SE représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 3,78% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VALNEVA SE sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 91 763 762 actions représentant 121 159 241 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.